

Inscrivez-vous à « Bordeaux à vos côtés » !

Plus que quelques semaines pour financer vos animations chez vos clients professionnels français et belges !

Date de l'opération: du 2 septembre au 31 décembre 2020

L'objectif de la campagne « Bordeaux à vos côtés » est de vous accompagner financièrement, que vous soyez viticulteur, négociant ou une cave coopérative, dans vos animations chez vos distributeurs.

Chaque entreprise pourra bénéficier d'un maximum de **4 forfaits journaliers** (dont maximum 2 en Belgique) selon les zones géographiques :

Forfait Gironde 1 jour	Forfait Nouvelle Aquitaine 1 jour (hors Gironde)	Forfait France 1 jour (hors Nouvelle Aquitaine)	Forfait 1 jour en Belgique max 2 par entreprise
25€ HT	75€ HT	125€ HT	150€ HT

Conditions de participation :

- Les animations doivent avoir lieu entre le **2 septembre et le 31 décembre 2020**
- Les animations doivent être réalisées par les viticulteurs, négociants, adhérents des caves coopératives, le but de cette opération est de montrer les Hommes et Femmes qui font Bordeaux.
Seuls les négociants peuvent avoir recours à des animateurs.
- Vous pourrez réaliser des animations dans l'établissement de votre choix en France et en Belgique. Les circuits éligibles :
 - Les cavistes indépendants ou chaînés (Nicolas, Cavavin, Intercaves, V&B, Cash Vin etc.)
 - La grande distribution (Hypermarché, Supermarché, Proxi, magasins Bio)
 - Le CHR (Cafés, hôtels, Restaurants, Bar à vins, Caves à manger).

- **Grossistes** (C10, France boissons etc) et le **Cash & Carry** (Metro)
- Ne sont pas éligibles les autres circuits de vente : maison de vins, salons de particuliers, marchés.

En cas de reprise du Covid ou d'une réglementation trop stricte sur les gestes barrières, l'opération pourrait être annulée/reportée.

Comment s'inscrire ?

1. Valider avec vos distributeurs le lieu et date de vos animations
2. Inscrivez-vous sur la plateforme : <https://bordeauxavoscotes.bordeaux.com>.
3. Réalisez vos animations et **retournez-nous dès que possible par email** à berangere.escande@planete-bordeaux.fr les deux documents suivants :
l'**attestation de participation** complétée ainsi qu'une **photo de votre animation**.

Pour vous aider à vous inscrire sur la plateforme en ligne, vous pouvez vous référer à [ce tutoriel](#).

FAQ

- Je n'arrive pas à ouvrir la plateforme d'inscription, le lien ne fonctionne pas : <https://bordeauxavoscotes.bordeaux.com>
 - Essayez avec un navigateur autre qu'Internet Explorer (Chrome, Firefox par exemple) ou avec une version plus récente d'Internet Explorer.
- Je prévois de faire un déplacement de plusieurs jours au nord de la France, est-ce que je peux déclarer plusieurs forfaits ?
 - Tout à fait, il s'agit de forfaits journaliers ; si vous faites une tournée de 2 jours consécutifs par exemple, vous pouvez demander deux forfaits journaliers en remboursement.
- Est-ce que je peux modifier ma demande de forfaits et rajouter/supprimer un ou plusieurs forfaits ?
 - Oui, merci de vous référer au [tutoriel](#).
- Qui signe l'attestation de participation ?
 - C'est au viticulteur (ou négociant ou cave coopérative) de remplir et de faire tamponner l'attestation, puis de la faire signer par le client chez qui l'animation est réalisée.

Modalités de remboursement des forfaits - avant le 13 janvier 2021 :

Une fois vos deux documents transmis et validés par le Syndicat des Bordeaux, **vous pourrez nous adresser avant le 13 janvier 2021 dernier délai une facture correspondant à la totalité de vos forfaits** par email à : berangere.escande@planete-bordeaux.fr
Intitulé de la facture : Syndicat des Bordeaux – Bordeaux à vos côtés.

Vous serez remboursé au printemps 2021.

Contactez-nous pour toute question !

Bien cordialement,

Bérandère ESCANDE
Chargée de Promotion Export

BORDEAUX | 
BORDEAUX SUPERIEUR | 
planete-bordeaux.fr

PLANETE BORDEAUX



Tél. : 05.57.97.90.48

1 route de Pasquina - 33750 BEYCHAC ET CAILLAU www.planete-bordeaux.fr